


RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement du Canada qu'il renonce à apporter des modifications à la Loi sur l'assurance emploi qui auront un effet négatif sur les travailleurs québécois, particulièrement ceux des économies saisonnières des régions du Québec, soit les pêches, la foresterie, le tourisme et l'agriculture.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 8 JUIN 2012.

Québec, ce huitième jour de juin 2012


MICHEL BONSAINT
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

